

COMITE DIRECTEUR LIGUE GRAND EST DE COURSE D'ORIENTATION

Date : samedi 18 mai 2019 de 18h20 à 20h15

Lieu : Maison Régionale des sports TOMBLAINE

Présents(es) : Claudie GREVET - Noëlle HERGEL - Sylvie MARCHESIN - Chantal MAILLARD - Marie VUILLEMARD - Yves BOEHM - Bernard LEMERCIER - Georges MAHLER - David MOLL

Excusés(es) : Virginie BLUM - Cyril JOLY (pouvoir à Georges MAHLER)

Absents(es) : Coline LUTHRINGER - Mathieu LEMERCIER - Vincent FREY

Présents : 9 membres - Votants : 10 membres sur 14 - quorum atteint

1. Approbation compte-rendu du 15 mars 2019
2. Convention siège de la ligue
3. Point sur la trésorerie
4. Stage du THOLY
5. GREF VTT
6. Les qualifications
7. Debriefe AG de la FFCO
8. Résultats CO régionales. Coupe GE.
9. Points divers

Noëlle HERGEL s'excuse du déplacement de date du comité prévu initialement lors des CFC. Il serait souhaitable de mettre en place une solution « visio » pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

1. Approbation compte-rendu du 15 mars 2019

Bernard LEMERCIER a modifié dans le compte-rendu les règles de qualification pour le CF MD (il n'y a pas de règle des 180% pour la MD).

Le compte-rendu ainsi modifié a été approuvé par les membres présents.

Le compte-rendu est consultable sur le site de la LGECO.

2. Convention siège de la ligue

Jusqu'à présent pour le siège la ligue disposait de trois modules à la maison régionale des sports de TOMBLAINE dont l'un était sous-louée au CD54. Les charges étaient facturées par la Région à la ligue.

La Région a adopté de nouvelles dispositions administratives et a transmis à la LGECO une convention d'hébergement pour trois modules. Noëlle HERGEL n'a pas signé cette convention en attente de la décision du CD54, qui est invité par la Région à payer un loyer et les charges pour l'occupation de son module. Georges MAHLER prend contact avec Philippe POGU, président du CD54.

3. Point sur la trésorerie

Chantal MAILLARD n'a pas eu le temps de faire un point précis sur la trésorerie. Elle se situe entre 30 000 et 40 000 euros.

Coût GREF pédestre FONTAINEBLEAU = 2685 euros

Coût GREF pédestre LARZAC = 3990 euros
Coût GREF VTT Danemark = 2122 euros

4. Stage du THOLY du 26 au 29 août 2019 :

Bernard LEMERCIER fait le point du stage du THOLY 2019 : 30 inscrits, 8 animateurs en formation, 12 cadres + 5 à l'intendance + le GREF pédestre et ses cadres. Le stage est complet.

5. GREF VTT

Le comité a décidé de la prise en charge par la LGECO des inscriptions aux courses internationales dans la cadre du GREF CO-VTT.

Le comité considère :

- Que la structure GREF CO-VTT est trop chère par rapport aux résultats attendus.
- Qu'emmener les jeunes aux courses n'est pas un objectif du GREF.

Un bilan sera fait à la fin de la saison et une réorganisation du GREF est souhaitable.

6. Les qualifications

Bernard LEMERCIER ne souhaite plus s'occuper des qualifications pour les championnats de France.

Une sous-commission « qualifications et sélections » intégrée à la commission « Pratiques sportives » est mise en place. Elle est composée de Marie VUILLEMARD, Sylvie MARCHESIN, Virginie BLUM et Cyril JOLY. Cyril JOLY, s'il est d'accord, en prendra la responsabilité.

Pour les qualifications exceptionnelles la commission propose mais la décision est de la responsabilité du comité.

7. Debriefe AG de la FFCO

Sylvie MARCHESIN et Yves BOEHM font le debriefe de l'AG de la FFCO :

- Pour les compétitions nationales la redevance est modulable en fonction du nombre de participants. Cette disposition a été votée par l'AG et permettra de mieux partager les risques.
- Pour donner suite à nombreuses remarques, la réunion des présidents des ligues va être modifié pour mieux prendre en compte les échanges entre les ligues.
- Election de Nelly DEVILLE au comité directeur de la Fédération Française de CO.
- Nouveau site internet problématique en termes de délai et différent financier. Retard important attendu. Le site actuel continue à bien fonctionner.

8. Résultats CO régionales. Coupe GE.

Bernard LEMERCIER fait remarquer que les clubs n'envoient pas le bilan et les résultats** des courses régionales. Ces informations sont nécessaires pour établir le classement de la coupe GRAND EST.

** format **Excel csv** pour le calcul de la Coupe Grand Est et un fichier Word ou PDF pour affichage sur le site de la LIGUE.

+ fichier **Excel csv** des organisateurs pour les points en Coupe Grand Est.

La question de poursuivre la coupe « GRAND EST » est clairement posée. Ce point est à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion des présidents de clubs. Il sera discuté au préalable lors de la réunion du comité directeur du 30 août 2019.

9. Points divers

9.1 Cartographie

Bernard LEMERCIER fait part de quelques dysfonctionnements (exemples : carte non déclarée le jour de la course ou carte déclarée qui n'existe pas !) et rappelle les points suivants :

- L'affichage sur le site FFCO ne dispense pas de faire la déclaration cartographique Formulaire idoine + 3 exemplaires papier (BNF – FFCO - LGECCO)
- Après validation de la Commission Cartographique LIGUE, c'est le **réfèrent carto** de chaque département qui attribue le numéro d'agrément de la carte.
- Les cartes doivent être déclarées avant le jour de la course
- L'affichage sur le site fédéral est souvent incomplet.

Pour 90 % des cas, le fonctionnement est satisfaisant mais quelques clubs n'ont pas totalement intégré la procédure.

Un rappel à l'ordre est à faire pour les compétitions 2020 et (s'il le faut) envisager de pas compter la course au CN si la carte n'est pas déclarée.

9.2 Déclaration balises de couleur

Le club de LO SANCHEY n'a pas validé les balises de couleur sur le site de la FFCO (épreuves du 13 avril 2019) ? Sylvie MARCHESIN se propose de prendre contact avec le moniteur réfèrent. Il très important pour les jeunes et pour les clubs que les balises de couleur soient effectives.

9.3 Informations sur licences

Bernard LEMERCIER fait remarquer que certaines informations sont manquantes sur les licences (profession – adresse). Elles sont nécessaires pour les formalités administratives. Un rappel est à faire aux clubs.

9.4 Règlement facture FFCO

Décision du comité de procéder au règlement de la facture de 270 euros à la FFCO (participation aux frais de fonctionnement de Chloé MAIRE au pôle espoir de FONTAINEBLEAU).

9.5 Subventions

La Région GE a accordé une subvention de 4000 euros à HVO pour l'organisation des CFC et de 1500 euros à SCAPA NANCY pour les CF de CO-VTT.

Noëlle HERGEL
Présidente



Yves BOEHM
Secrétaire

